

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240619-D202456-DE
Reçu le 24/06/2024

délibération :
D_2024_5_6

L' an deux mille vingt quatre, le mercredi 19 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 11 Juin 2024

Présents : 13

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Convention de prêt
pour l'exposition de Pays d'Art
et Histoire**

Pouvoirs :

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame MAUREL Marion a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Monsieur MAUVEROU Philippe

Absent(s) : Monsieur MORA Vincent

Excusé(s) : Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle TRANCHET

Une exposition gratuite conçue par le service Pays d'Art et d'Histoire de GrandAngoulême sera mise à disposition aux communes membres de l'Agglomération.

La commune de Dirac, du 3 au 19 juillet 2024, disposera d'une exposition intitulée :
« 38 communes : le deuil et la mémoire. Les monuments aux morts de la grande guerre en Angoumois ».

Une convention pour ce prêt va être établie par GrandAngoulême.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 19/06/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 24/06/2024

